

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Mettre à jour et perfectionner ses connaissances et compétences dans les domaines : juridique, économie, commercial, les domaines techniques relatifs à la construction, l'habitation, l'urbanisme, la transition énergétique, et la déontologie
- Remplir l'obligation de formation continue selon le Décret n°2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier, nécessaire à l'exercice de la profession et pour le renouvellement de la carte professionnelle

COMPETENCES VISEES

- Consolider les acquis techniques métier immobilier
- Respecter les exigences de déontologie en immobilier
- Intégrer les nouveautés réglementaires impactantes pour l'activité de l'immobilier
- Se sensibiliser aux fondamentaux de la transition digitale

PUBLIC CONCERNE

Tout professionnel de l'immobilier devant se conformer aux obligations du Décret 2016-173 du 18/02/2016 (titulaires de la carte professionnelle, ainsi que les négociateurs, les salariés ou indépendants)

PRÉREQUIS

Pas de prérequis de diplôme

Prérequis technique : disposer d'un terminal informatique (ordinateur, tablette ou smartphone) et d'une connexion internet

MOYENS ET MODALITES D'ÉVALUATION

Tout au long du parcours, des exercices sous forme de quizz ainsi que des mises en situation sous forme de cas concrets permettent au stagiaire de se situer au regard des exigences attendues.

Quiz final de validation

Attestation de formation délivrée sous réserve d'obtention d'un score supérieur à 70% au quiz final

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Plateforme e-learning interactive : vidéos, slides, exercices pratiques, quiz intermédiaires d'ancrage
Formation entièrement sonorisée et sous-titrée

DURÉE

Durée totale de la Formation : **14 heures**

L'accès à la formation est limité au 31/12/2021.

COÛT

Coût : **149,00 €**, opération exonérée de TVA en application de l'article 261- 4.4 du code général des impôts.

- Inscriptions à transmettre à contact@ifib.fr
- Entrée en formation possible toute l'année : dates définies en accord avec le stagiaire
- Accès à l'information, étude des besoins et adaptation pour les personnes en situation de handicap : contactez-nous sur contact@ifib.fr ou au 01.30.59.24.16

FORMATION LOI ALUR 2021 14 HEURES

Le décret 2016-173 du 18 Février 2016 précise l'obligation de formation pour tous les professionnels de l'immobilier (administrateurs de biens, agents immobilier, gestionnaires de patrimoine immobilier, syndics de copropriété) dans les domaines du juridique, économique, commercial, déontologique et techniques (construction, urbanisme, transition énergétique).

Les domaines doivent avoir un lien direct avec l'activité professionnelle exercée.

Cette formation inclut les deux heures de déontologie et les deux heures portant sur la non-discrimination dans l'accès au logement, obligatoires pour renouveler la carte professionnelle.

Technique métier

- Les avant-contrats dans le cadre d'une acquisition immobilière
- Du mandat à l'acte authentique de vente
- Les clients étrangers
- Les plus-values immobilières
- La copropriété

Déontologie

- Déontologie de l'agent immobilier (2h)
- La non-discrimination dans l'immobilier (2h)

Actualités

- Les acteurs du marché immobilier
- Loi ELAN : Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique
- RE 2020 : Les nouveaux standards de la construction
- Financer sa résidence principale dans avec les prêts à Taux Zéro (PTZ et Eco-PTZ)
- Le marché de l'immobilier et son actualité

Transition digitale

- Les clés de la réussite de la transition digitale
- Améliorer votre culture digitale
- Sensibilisation à la sécurité informatique

Quiz Final